

Note d'information  
**Réunion du 25 janvier 2024 à l'ONICL**

Dans le prolongement de la visio du 19 janvier, relative aux **mesures incitatives** à envisager pour améliorer le niveau de **Stock de Blé Tendre**, une nouvelle rencontre a été organisée au siège de l'ONICL le jeudi 25 janvier avec son Directeur Général, accompagné de Mme Samira ELOUKLI et de MM. Youssef KEBBARA et Nouredine DRIOUACH.

Le Président Omar YACOUBI SOUSSANE était accompagné de MM. Youssef SLIMANI, Mouad DRISSI, Charaf DAFER, Hassan HAMDY et Hanine TAZI.

Le Directeur de l'ONICL a ouvert la discussion en rappelant les deux principales propositions envisagées lors de la réunion précédente, à savoir :

1. L'idée de lancer un **appel d'offres FNBT** plus important pour couvrir une période supérieure aux deux mois habituels, sur du blé qui pourrait être en partie disponible à la soumission et dont le complément serait à combler sur une période déterminée
2. Et l'idée de recourir à nouveau à la **prime de stockage** via un mécanisme assoupli par rapport aux appels d'offres lancés en 2022.

Le premier mécanisme ne pourra pas être utilisé, du moins dans l'immédiat (pour des raisons juridiques et techniques), la répartition des quantités des appels d'offres FNBT est semestrielle, et le Comité Technique qui définit les quantités se réunit en décembre et en juin. De plus ces appels d'offres devaient initialement prendre fin en janvier 2024.

La prime de stockage étant un mécanisme connu et disponible, le Directeur de l'ONICL s'est déclaré prêt à l'activer s'il y a de réelles perspectives d'augmenter le stock grâce à ce financement. « Sinon il faudra trouver autre chose pour constituer rapidement un stock de plus de trois mois ».

Prenant à son tour la parole, le Président de la FNCL a annoncé que la Fédération a pris l'initiative de recruter le cabinet HARIS Consulting pour la réalisation d'une étude et l'accompagnement pour la mise en place du Stock Stratégique de Sécurité.

Le Président de la FNCL a demandé s'il y aurait une possibilité d'obtenir une partie du financement via l'administration de tutelle.

Saluant cette démarche et le choix du cabinet, le Directeur de l'ONICL a exprimé le souhait de recevoir les termes de référence de l'étude, et rappelé que le financement prévu dans le contrat-programme de la FIAC pour l'étude du Stock Stratégique de Sécurité, restait tributaire de la constitution du Collège des Producteurs au sein de la Fédération de l'Interprofession. La constitution de ce collège paraissant impossible pour l'heure, les associations de producteurs entreraient directement au sein de la FIAC.

En l'absence de visibilité sur le planning de la FIAC, et donc sur l'accès au financement du Contrat-Programme, le Directeur de l'ONICL s'est engagé à rechercher la possibilité d'une solution de financement public pour l'étude, bien qu'il soit inenvisageable de recourir à plusieurs fonds pour une même action.

Revenant sur la **prime de stockage**, les discussions ont permis d'envisager un nouveau modèle de mécanisme, qui restera à confirmer par la tutelle, autour des paramètres suivants :

- Pas d'appel d'offres, mais une demande/engagement de l'opérateur pour bénéficier de la prime de stockage
- Ratio 60/40 % : 40% étant le pourcentage minimal de stock immobilisable sur une cargaison
- Stockage pour 3 mois minimum (proposition de la FNCL de donner la possibilité à l'opérateur qui le souhaiterait de libérer une partie du stock après deux mois sur sa demande)
- Facilitation de la gestion du stock bénéficiant de la prime de stockage, selon les quantités globales déclarées et non plus par récépissé
- Facilitation de la gestion du silo, dans lequel des marchandises de qualité équivalente pourront être stockées ensemble pour optimiser le creux

**Autres points :**

- Propositions pour assouplir les formalités de stockage pour autrui, en faisant la demande à travers le portail ONICL ;
- Rallonger le délai de livraison à la minoterie industrielle de 3 mois supplémentaires, dans le cadre des circulaires relatives à la restitution.